



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 26 juin 2013 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370, rue Notre-Dame Est et à l'Église Saint-Octave située
au 1, Place de l'Église**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 15.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

CM-201306147

Considérant que le nombre de personnes présentes excède la capacité de la salle du conseil;
Considérant que pour des motifs de sécurité, il y a lieu de tenir l'assemblée dans une salle ayant une plus grande capacité d'accueil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil à 19 h 15 afin de déplacer la tenue de la séance à l'Église Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-201306148

À 19 h 32 à l'Église Saint-Octave, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- Monsieur Daniel Fournier dépose à l'attention des membres du conseil une pétition ayant pour objet de demander au Conseil de renoncer au nouveau logo et d'adopter une résolution en ce sens.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013

CM-201306149

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2013 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2013

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2013

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions

4.1 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur externe pour l'année 2012

4.2 Dépôt compte rendu de la Commission de circulation tenue le 18 juin 2013

5 Rapports des services

5.1 Appui au projet d'implantation d'une usine de traitement des matières résiduelles ultimes sur le territoire de la Ville de Montréal-Est

5.2 Entente pour l'utilisation de données géospatiales entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal

5.3 Destitution d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme

5.4 Adoption de la procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est

5.5 Reconduction de la convention de partenariat entre la Ville de Montréal-Est et l'organisme Prévention Montréal-Est

5.6 Modification au plan de signalisation de la Ville de Montréal-Est

5.7 Adhésion de la Ville de Montréal-Est au programme Rénovation Québec – volet maisons lézardées

5.8 Lieu des séances ordinaires du Conseil de la Ville de Montréal-Est

5.9 Achat de nouvelles bandes de patinoire pour la fête MAHG

5.10 Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de l'exercice financier 2012

6 Règlements

6.1 Avis de motion - Modification au règlement 713 – Règlement de zonage – afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec à la zone 10

6.2 Avis de motion – Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées

6.3 Adoption – Règlement 31-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement

6.4 Premier projet - Modification au règlement 713 – Règlement de zonage – afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec à la zone 10

7 Adjudication de contrats

7.1 Projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans

7.2 Projet TP-ST 2013-63 – Location des services d'une agence de sécurité-patrouille

7.3 Projet DG-2013-01 – Mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de Montréal-Est à la firme AGC Communications inc.

8 Mandat de services professionnels

9 Personnel

10 Demande de contributions financières

10.1 Demande de M. André Chamberland pour le prêt du gymnase du Centre récréatif Édouard-Rivet pour une soirée-bénéfice au profit de la Fondation québécoise du cancer

10.2 Demande de M. Hugues Tremblay de l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) pour emprunter l'autobus de la Ville le 29 juin prochain pour participer à un match de crosse à Wendake

10.3 Vacant

10.4 Demande du camp de jour de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour 3 sorties cet été

11 Relation publique

12 Proclamation

13 Affaire nouvelle

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais propose d'amender l'ordre du jour pour y retirer le point 5.4 Adoption de la procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville de Montréal-Est. Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major.

Le président d'assemblée juge la proposition recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Madame la conseillère Monique Major propose d'amender l'ordre du jour pour y retirer le point 7.2 Projet TP-ST 2013-63 - Location des services d'une agence de sécurité-patrouille et le point 7.3 Projet DG-2013-01 – Mise en place du plan de positionnement de l'image de marque de Montréal-Est à la firme AGC Communications inc. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Alain Dion.

Le président d'assemblée juge la proposition recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Alain Dion propose d'amender l'ordre du jour pour y ajouter le point 13.1 – Technicien en informatique. Cette proposition est appuyée par le conseiller monsieur Mario Bordeleau.

Le président d'assemblée juge la proposition recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais propose d'ajouter le point 13.2 – Logo de la Ville. Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Alain Dion.

Le président d'assemblée juge la proposition recevable.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2013 tel que modifié par les amendements ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2013

CM-201306150

2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance du 29 mai 2013 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201306151

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 26 juin 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES COMMISSIONS

4

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2012

CM-201306152

4.1

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire, monsieur Robert Coutu, dépose séance tenante le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 et le rapport du vérificateur externe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton inc.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION TENUE LE 18 JUIN 2013

CM-201306153

4.2

Le maire, monsieur Robert Coutu, dépose séance tenante le compte rendu de la Commission de circulation tenue le 18 juin 2013.

RAPPORT DES SERVICES

5

APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ULTIMES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201306154

5.1

Considérant que la firme 3R Synergie inc. a présenté un projet pour l'implantation d'une usine de traitement des matières résiduelles ultimes qui offre des avantages environnementaux certains dans le traitement des déchets ultimes;

Considérant que cette entreprise utilise des technologies novatrices permettant une telle récupération;

Considérant que la Ville désire que de telles entreprises à la fine pointe de la technologie s'installent sur son territoire afin de dynamiser son secteur industriel;

Considérant que la Ville de Montréal-Est comporte de grands espaces permettant l'implantation de telles industries et que plusieurs de ces territoires comportent un zonage favorable à une telle implantation;

Considérant qu'une telle entreprise compléterait la grappe d'entreprise de traitement des matières résiduelles existantes ou à venir sur notre territoire, parmi lesquelles le centre de bio méthanisation de la Ville de Montréal, l'entreprise de récupération AIM ainsi que d'autres entreprises qui oeuvrent dans ce domaine.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'appuyer le projet de l'entreprise 3R Synergie inc. pour l'implantation d'une usine de traitement des matières résiduelles ultimes sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, et ce, conditionnellement à ce que l'entreprise présente le projet au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE POUR L'UTILISATION DE DONNÉES GÉOSPATIALES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA VILLE DE MONTRÉAL

CM-201306155

5.2

Considérant que l'utilisation de données géospatiales est devenue, avec le fil du temps, un outil appréciable dans la gestion du territoire;

Considérant que l'agglomération de Montréal fournit gratuitement diverses données géospatiales telles que des données de cadastre rénové, de cartographie, de géobase et d'adresses et qu'elle peut également fournir des données géospatiales d'égouts et d'aqueducs pour la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'il serait utile de bénéficier de ces avantages.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De mandater la directrice générale pour signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente pour l'utilisation de données géospatiales entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESTITUTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CM-201306156

5.3

Considérant que l'article 9 du règlement 14-2011, règlement du Comité consultatif d'urbanisme stipule que le Conseil peut mettre un terme au mandat d'un membre dudit Comité;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De mettre fin immédiatement au mandat de monsieur Mario Mongrain à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Monique Major,
M. le conseiller Alain Dion,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'UTILISATION DE L'AUTOBUS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

RETIRÉ

5.4

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ORGANISME PRÉVENTION MONTRÉAL-EST

CM-201306157

5.5

Considérant que l'organisme Prévention Montréal-Est nous présente son plan d'action 2013-2015 pour la Ville de Montréal-Est et qu'il s'agit d'un programme de prévention en sécurité;

Considérant que le programme fonctionne avec succès depuis 2011;

Considérant que le programme vise plusieurs volets:

- Sécurité domiciliaire
- Appropriation des espaces publics et prévention du vol
- Promotion et activités de mobilisation
- Activités de sensibilisation / promotion / mobilisation des jeunes
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des familles
- Activités de mobilisation / promotion / mobilisation des aînés
- Sécurité publique et civile;

Considérant que le programme vise toutes les catégories d'âge;

Considérant que ce programme vise la sécurité des citoyens;

Considérant que la sécurité est l'un des facteurs faisant partie intégrante du bien-être des citoyens;

Considérant que les citoyens dans certains secteurs réclament une sécurité accrue;

Considérant qu'il s'agit d'un programme de 436 heures par année.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la reconduction du programme Prévention Montréal-Est ainsi qu'une dépense de 15 000 \$ à inclure au budget de 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201306158

5.6

Considérant que les dispositions du code de la sécurité routière stipulent que tout responsable d'un chemin public doit installer une signalisation conforme;

Considérant que certaines modifications au plan de signalisation ont été proposées lors de rencontres de la Commission de circulation et que certaines de celles-ci ont déjà été apportées sur le territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le plan de signalisation de la Ville de Montréal de la façon suivante :

- Ajouter, en direction est, un panneau d'arrêt dans la ruelle de l'avenue David,
- Ajouter, au dessus du panneau indiquant le nom de l'avenue Hinton, un panneau indiquant le 11000, rue Sainte-Julie,
- Ajouter, sur la clôture à l'entrée du parc Montréal-Est, un panneau d'arrêt;
- Ajouter, du côté est de l'avenue Hinton, un panneau d'interdiction de stationner à partir du poteau d'Hydro-Québec jusqu'à l'intersection de la rue Notre-Dame;
- Remplacer les panneaux d'interdiction de stationner en tout temps sur l'avenue Georges-V entre les rues Pierre-de-Coubertin et Sainte-Claire par des panneaux interdisant le stationnement pour permettre le passage du balai;
- Créer une zone de débarcadère face à l'hôtel de ville;
- Interdire les arrêts sur la rue Notre-Dame de 6 à 9 h 30 entre les avenues Saint-Cyr et Georges-V du lundi au vendredi en direction ouest;
- Interdire le stationnement sur la rue Notre-Dame entre l'avenue Laganière et le boulevard Joseph-Versailles et entre les avenues David et Georges-V;
- Ajouter un panneau « entrée interdite » sur le côté requis du rond-point situé à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la 54e avenue est à sens unique;
- Permettre le virage dans les 2 sens vers le boulevard Joseph-Versailles à partir de la voie de gauche de la rue Hochelaga;
- Ajouter des panneaux d'interdiction de stationnement de façon à inclure la Place Marien dans le circuit de passage du balai;
- De modifier la signalisation sur le territoire de la Ville de Montréal-Est en conformité au plan de signalisation de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC - VOLET MAISONS LÉZARDÉES

CM-201306159

5.7

Considérant que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, a annoncé récemment l'affectation de sommes à un nouveau volet pour maisons lézardées dans le cadre du programme Rénovation Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adhérer au volet 6 du programme Rénovation Québec administré par la Société d'habitation du Québec;

D'affecter un budget de 50 000 \$ pour l'application dudit programme et de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'affecter un budget de 50 000 \$ pour l'application dudit programme pour le territoire de la Ville;

D'autoriser maître Roch Sergerie à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201306160

5.8

Considérant la participation importante de la population aux dernières séances du Conseil;

Considérant que la salle du Conseil peut accueillir un maximum de 51 personnes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De tenir uniquement les séances ordinaires du conseil des 17 juillet, 28 août et 18 septembre à l'Église Saint-Octave située au 1, Place de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE BANDES DE PATINOIRE POUR LA FÊTE MAHG

CM-201306161

5.9

Considérant que les bandes de patinoires utilisées pour la fête MAHG sont devenues inutilisables;

Considérant que le coût de remplacement de ces bandes est de 3 788,43 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 3 788,43 \$ pour l'achat des bandes de patinoire; les bandes devront obligatoirement porter la mention « Ville de Montréal-Est » sur les deux côtés et l'AHMME devra s'assurer que les inscriptions soient incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES DE L'EXERCICE FINANCIER 2012

CM-201306162

5.10

Considérant qu'à la suite du dépôt du rapport financier de la ville de Montréal-Est pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, un excédent de fonctionnement a été établi à 5 536 508 \$;

Considérant qu'il serait sage d'augmenter des provisions relatives à la neige afin d'éviter des augmentations excessives de coût régulier de cette activité hivernale imprévisible de 200 000 \$, d'augmenter la provision de contestations de taxes en vue de l'établissement du nouveau rôle d'évaluation pour l'année 2014, d'augmenter la provision du régime de retraite étant donné l'évolution des marchés financiers de 1 000 000 \$, de créer des provisions pour du développement économique futur au montant de 500 000 \$, de créer une provision pour un remboursement éventuel de la dette à long terme 500 000 \$ et de créer une provision pour des projets spéciaux de 2 000 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

Je recommande l'affectation d'une partie des surplus à l'excédent de fonctionnement affecté de la façon suivante :

Une augmentation des provisions pour :

- Neige : une affectation supplémentaire de 200 000 \$
- Contestation de taxes : 300 000 \$
- Régime de retraite : 1 000 000 \$

Création de provision pour :

- Développement économique : 500 000 \$
- Dette à long terme : 500 000 \$
- Projets spéciaux : 2 000 000 \$

Le tout totalisant 4 500 000 \$ d'augmentation de l'excédent de fonctionnement affecté à partir de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 et porter ainsi l'excédent de fonctionnement affecté à 7 800 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER À LA ZONE 10 LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET DE RETIRER DE CETTE ZONE LA CLASSE D'USAGES « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEUR ET STATIONS-SERVICE »

CM-201306163

6.1

Madame la conseillère Monique Major donne un avis de motion voulant que soit adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 713-92 - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - afin d'ajouter à la zone 10 le lot 4 683 646 du cadastre du Québec et de retirer de cette zone la classe d'usages "réparation de véhicules moteurs et stations-service".

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES

CM-201306164

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

ADOPTION - RÈGLEMENT 31-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

CM-201306165

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement 31-2013 - Règlement sur la circulation et le stationnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER PROJET - MODIFICATION AU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AJOUTER À LA ZONE 10 LE LOT 4 683 646 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET DE RETIRER DE CETTE ZONE LA CLASSE D'USAGES « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEUR ET STATIONS-SERVICE »

CM-201306166

6.4

Considérant qu'une entreprise de restauration désire s'installer sur le lot 4 683 646 du cadastre du Québec et situé à l'intersection du boulevard Joseph-Versailles et de la rue Sherbrooke;

Considérant qu'à la suite de l'étude de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est favorable à l'intégration du lot 4 683 646 du cadastre du Québec à la zone 10 en retirant toutefois la classe d'usages « réparations de véhicules moteur et stations service ».

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - afin d'inclure le lot 4 683 646 du cadastre du Québec à la zone 10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

PROJET DST-2012-57 - RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

CM-201306167

7.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Bernard Malo inc.pour un montant de 2 018 300,00 \$, taxes incluses;
- L'Archevêque & Rivest Ltéepour un montant de 2 037 000,00 \$, taxes incluses;
- Les Entrepreneurs Bucaropour un montant de 2 417 194,85 \$, taxes incluses;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans, à l'entreprise Bernard Malo inc., pour un montant de 2 018 300,00 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET TP-ST 2013-63 - LOCATION DES SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ-PATROUILLE

RETIRÉ

7.2

PROJET DG-2013-01 - MISE EN PLACE DU PLAN DE POSITIONNEMENT DE L'IMAGE DE MARQUE DE MONTRÉAL-EST À LA FIRME AGC COMMUNICATIONS INC.

RETIRÉ

7.3

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

DEMANDE DE M. ANDRÉ CHAMBERLAND POUR LE PRÊT DU GYMNASSE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) POUR UNE SOIRÉE BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CM-201306168

10.1

Considérant que c'est la cinquième année que monsieur Chamberland sollicite la Ville de Montréal-Est pour organiser une levée de fonds;

Considérant que monsieur Chamberland a amassé près de 21 000 \$ en quatre ans pour la Fondation québécoise du cancer;

Considérant que monsieur Chamberland veut organiser cette levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter le gymnase à M. André Chamberland pour que ce dernier puisse tenir sa levée de fonds au profit de la Fondation québécoise du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE M. HUGUES TREMBLAY DE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME) POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE LE 29 JUIN PROCHAIN POUR PARTICIPER À UN MATCH DE CROSSE À WENDAKE

CM-201306169

10.2

Considérant que M. Hugues Tremblay de L'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME) a créé une équipe de crosse dans le but de relancer l'intérêt des jeunes montréalais pour ce sport et de leur fournir une activité estivale;

Considérant que l'équipe de M. Tremblay a été invitée à jouer un match à la réserve autochtone de Wendake;

Considérant qu'en retour un match de crosse aura également lieu à Montréal-Est devant public;

Considérant que ce match symbolise la relance de la crosse à Montréal-Est et à Québec.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville pour participer à un match de crosse à Wendake contre l'équipe autochtone le 29 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

10.3

DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR 3 SORTIES CET ÉTÉ

CM-201306170

10.4

Considérant que les jeunes du camp de jour feront trois sorties cet été soit:

- 12 juillet: Camp Boute en train
- 25 juillet: Royaume de nulle part
- 8 août: Arbraska;

Considérant que l'autobus n'est pas libre pour la sortie du 25 juillet 2013;

Considérant que le camp de jour ne fait pas partie des organismes accrédités, qu'ils ne sont pas inclus dans la Politique de l'autobus, et que des frais de 90 \$ / heure devraient leur être facturés;

Considérant qu'ils ont toujours eu l'autobus de la Ville pour leurs sorties estivales;

Considérant que les jeunes du camp de jour proviennent en majorité de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au camp de jour de Montréal-Est pour les sorties du 12 juillet et du 8 août 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE

11

PROCLAMATION

12

AFFAIRE NOUVELLE

13

SUSPENSION DE LA SÉANCE

CM-201306171

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De suspendre la séance à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-201306172

À 21 h 06 tous les membres présents au début de la séance, à l'exception de monsieur le conseiller Alain Dion qui a quitté, sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

CM-201306173

13.1

Considérant que l'organigramme transitoire de la Ville de Montréal-Est est en vigueur depuis maintenant bientôt 6 mois;

Considérant qu'il y a lieu de réviser les besoins de la Ville en matière de services en technologie de l'information.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De mandater l'administration municipale pour évaluer les besoins informatiques eu égard à l'organigramme transitoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGO DE LA VILLE

CM-201306174

13.2

Considérant que monsieur Daniel Fournier a déposé, lors de la séance du conseil municipal de ce jour, une pétition contre le nouveau logo de la Ville et contre toutes les dépenses liées à celui-ci;

Considérant que de ce fait, il y aurait lieu de sursoir à l'utilisation du nouveau logo jusqu'à nouvel ordre.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De cesser l'utilisation du nouveau logo de la Ville de Montréal-Est et ce, jusqu'à nouvel ordre du conseil, et de revenir à l'ancien logo d'ici à ce qu'une décision finale soit adoptée.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- Monsieur Paul Guay dépose les documents suivants à l'attention des membres du conseil :
 1. une lettre adressée à monsieur Claude Préville, commissaire à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;
 2. un document concernant les obligations imposées par le Code civil du Québec aux membres du conseil et concernant plus précisément la conseillère du district # 3;
 3. un document intitulé « Taxes scolaires »;
 4. un document intitulé « Boîte aux lettres ».
-

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201306175

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
